



FINANCER LES COMMUNAUTÉS DE DEMAIN

*Mécanismes de Financement Novateurs
pour les Espaces et Lieux Urbains*

.....

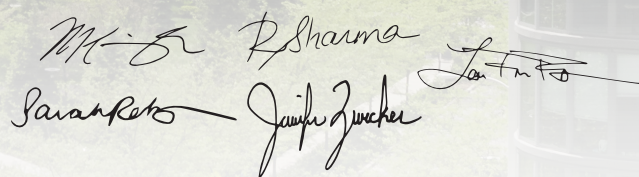
Un Rapport d'un Groupe de Travail d'Action Canada
Février 2015

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Action Canada pour l'incroyable expérience qui nous a été offerte en tant que Fellows de la cohorte 2014-2015 et à saluer les contributions à notre expérience des directeurs, des conseillers et du personnel tout au long de cette année. Un grand merci à Cathy Beehan, chef fondatrice audacieuse d'Action Canada ainsi qu'à Janet Smith et Malcom Rowe, conseillers du programme. Nous devons un remerciement spécial au remarquable conseiller de notre groupe de travail, Jim Mitchell, pour sa sagesse, son soutien et ses encouragements constants.

Nous sommes par ailleurs fort reconnaissants aux personnes qui ont généreusement contribué à l'élaboration du présent rapport, parmi lesquelles Jocelyn Caron, Marie-Ève Dostie, Sarah Doyle, Krisztina Kassay, Guillaume Lavoie, Malcom Rowe, Enid Slack, Janet Smith et tous ceux qui ont participé à notre enquête en ligne ainsi qu'aux entrevues. Nous remercions tout particulièrement Rodrigo Davies et Andrew Pask qui, en plus de commenter notre rapport, ont aussi fait des présentations lors de notre dialogue public à Vancouver.

Merci à tous pour votre soutien, votre compétence et vos encouragements.



AVERTISSEMENT

Ce projet a été entrepris en vertu d'un Fellowship d'Action Canada. La Fondation Action Canada (ActionCanada.ca), faisant affaires sous Action Canada, est un organisme de bienfaisance enregistré financé en partie par le gouvernement du Canada qui a pour mandat de renforcer le leadership pour l'avenir du Canada. Les points de vue, les opinions, les positions et / ou les stratégies exprimées ici sont celles de l'auteur seul, et ne reflètent pas nécessairement les vues, les opinions, les positions ou les stratégies d'action d'Action Canada, de la Fondation Action Canada ou du gouvernement du Canada. Action Canada, Fondation Action Canada, et le gouvernement du Canada ne font aucune déclaration quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité, de non-contrefaçon ou l'actualité des informations contenues dans ce document, et ne seront pas tenus responsables des erreurs ou omissions dans ces informations, ou des pertes, coûts, blessures ou dommages résultant de son affichage, utilisation ou publication.

www.facebook.com/financingfuturecommunities

 [@financingfc](https://twitter.com/financingfc)

financingfc.tumblr.com

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif	1
Sommaire des recommandations	2
Contexte	2
Le problème	3
Le besoin d'espaces et de lieux urbains	3
Facteurs plurigouvernementaux	4
Le financement d'espaces et de lieux urbains	5
Mécanismes de financement novateurs émergents	5
Participation des parties prenantes	8
Recommandations	9
Conclusion	12

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Les zones urbaines sont des moteurs de la croissance économique. De plus en plus, la compétitivité du Canada est liée à la capacité des villes d'être novatrices, productives et compétitives en attirant du capital humain et des investissements. La compétitivité d'une ville est intimement liée à des espaces publics urbains qui y attirent les gens. Ces espaces et lieux urbains – comme les rues, les parcs, les pistes cyclables, les zones de loisirs, les esplanades et autres espaces publics – sont les plaques tournantes autour desquelles les collectivités s'organisent. Ils permettent de développer des sentiments d'identité, d'appartenance et d'inclusion qui contribuent à améliorer la santé physique et mentale, le bien-être spirituel et culturel, l'expression créatrice et la qualité de vie en général.

Aujourd'hui, les municipalités sont confrontées à des budgets serrés et à des pressions grandissantes chaque fois qu'elles prennent une décision concernant l'infrastructure. L'attention est souvent détournée des espaces et lieux urbains au profit des besoins d'infrastructure traditionnelle comme les routes, les ponts, l'eau et les égouts. Au Canada, on estime à 15,25 milliards de dollars le déficit au niveau du financement de l'infrastructure des loisirs et de la culture.¹

Cependant, de nouveaux mécanismes de financement novateurs émergent pour ces espaces publics, comme le sociofinancement, les obligations communautaires et municipales et des instruments hybrides. Ils ont un potentiel considérable pour la revitalisation et l'aménagement d'espaces publics urbains, potentiel qu'exploitent ou explorent de nombreuses parties intéressées, y compris divers ordres de gouvernements, des groupes de citoyens, des particuliers et des partenaires du secteur privé. Chacun travaille à l'intérieur des paramètres des réglementations intergouvernementales en vigueur.

Dans ce contexte – le besoin d'espaces et de lieux

publics urbains exprimé par les citoyens, les budgets serrés des villes et les réglementations complexes – deux obstacles gênent l'utilisation d'instruments de financement novateurs:

- Les gouvernements et les parties prenantes manquent de connaissances sur les instruments de financement novateurs qui émergent actuellement;
- Les gouvernements ont besoin de nouvelles politiques pour les guider dans leur collaboration avec les parties prenantes dans le but de concevoir des projets d'aménagement d'espaces publics urbains.

Les gouvernements doivent se doter de politiques claires sur l'utilisation et/ou la réglementation des instruments de financement émergents. Les administrations municipales ont besoin d'une politique pour orienter leur utilisation « sur le terrain » des nouveaux instruments disponibles pour financer l'aménagement d'espaces publics urbains. Les auteurs du présent rapport proposent un cadre pour une politique de ce type, qui pourrait inclure des éléments des politiques et réglementations existantes. Les gouvernements provinciaux doivent mieux communiquer et adapter les réglementations pour permettre l'émission de valeurs mobilières par de petites organisations à vocation sociale et pour éventuellement permettre une exonération d'impôt pour les obligations émises par les municipalités. Le gouvernement fédéral doit s'assurer que les lois fédérales régissant les organismes de bienfaisance sont adaptées pour permettre l'utilisation des technologies de financement émergentes par les municipalités. Finalement, la Fédération canadienne des municipalités, pourrait mettre sur pied un forum national sur le financement novateur pour que les responsables municipaux, les élus et les décideurs puissent partager les meilleures pratiques en matière d'utilisation des instruments de financement émergents.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS AU NIVEAU LOCAL

- 1 Identifier un « champion » interne pour les questions concernant les instruments de financement novateurs.
- 2 Prévoir un cadre pour guider les administrations municipales dans l'utilisation des instruments de financement novateurs disponibles pour l'aménagement d'espaces publics urbains.
 - 2.1 Élaborer un plan de communications pour garantir la transparence, la responsabilisation et l'ouverture des voies de communication.
 - 2.2 Formuler des politiques en matière d'utilisation des images de marque commerciales et du logo de la ville.
 - 2.3 Régler les questions de permis.
 - 2.4 Identifier et régler les éventuelles questions d'inégalité.
- 3 Faire participer des intervenants divers grâce à des politiques faciles à utiliser et des approches axées sur le citoyen.

RECOMMANDATIONS AU NIVEAU PROVINCIAL

- 4 Les gouvernements provinciaux et leurs Commissions des valeurs mobilières devraient publiciser les exemptions dont bénéficient les organismes de bienfaisance ou à vocation sociale en matière d'obligation de conformité et de reddition de comptes.
- 5 Les gouvernements provinciaux devraient étudier la possibilité d'une exonération d'impôt pour les obligations émises par les municipalités.

RECOMMANDATIONS AU NIVEAU NATIONAL

- 6 Le gouvernement fédéral devrait adapter ses lois régissant les organismes de bienfaisance pour permettre le sociofinancement de projets d'aménagement d'espaces publics urbains approuvés par la municipalité.
- 7 La Fédération canadienne des municipalités devrait assurer une veille sur les meilleures pratiques pour le recours à des méthodes de financement novatrices et les partager.

CONTEXTE

Le Canada approche de son 150^e anniversaire et beaucoup de choses ont changé depuis la Confédération. La majorité des Canadiens vivent à présent dans des zones urbaines plutôt que dans des zones rurales, ce qui se traduit par une augmentation de la densité et une diminution de l'espace de vie dans les villes.

À travers l'histoire, les espaces publics urbains ont grandement contribué au dynamisme des centres urbains. Les places et les parcs publics – comme Queen's Park à Toronto, le premier parc municipal au Canada, ouvert en 1860 – ont été des lieux de rassemblement sociaux, culturels et historiques importants. Ils ont accueilli des défilés militaires, des commémorations, des rassemblements politiques, des marchés et des forums. En 1884, C. Pelham Mulvany décrivait les parcs publics de Toronto comme « les poumons de la ville ». « Queen's Park, avec emphase, est le parc des Torontois. »²

Au seuil de ses prochaines 150 années, une question importante se pose au Canada : comment la densité des zones urbaines du pays sera-t-elle gérée? Avec le rétrécissement des logements, les espaces publics,

ces « nouvelles salles de séjour urbaines »³, sont plus importants que jamais.

On a décrit les infrastructures publiques comme un moteur essentiel de la réussite du Canada en tant que nation.⁴ Cependant, avec un déficit d'infrastructure municipale estimé à plusieurs milliards de dollars⁵ au Canada, les sources de revenus traditionnelles n'arrivent souvent, pas à répondre aux besoins grandissants. Cette réalité financière signifie que, chaque fois qu'une ville prend une décision concernant l'infrastructure, elle le fait dans le contexte de budgets serrés et de pression publique accrue. Elles investissent donc souvent, et cela se comprend, dans l'infrastructure traditionnelle – routes, ponts, eau et égouts, par exemple – plutôt que dans des espaces et des lieux urbains comme des parcs, des pistes cyclables, des paysages de rues, des espaces verts et des places publiques. Aujourd'hui, ce sont des citoyens et des organisations communautaires qui se font les fers de lance de l'aménagement des espaces et lieux urbains publics qu'ils désirent. Pour ce faire, ils se tournent de plus en plus vers de nouveaux instruments de financement novateurs comme le sociofinancement et les obligations communautaires pour ce faire.

« Dans une ville qui devient de plus en plus urbaine, plus de parcs devraient être créés pour échapper à la vie urbaine. »

–Toronto

« Les espaces centraux dans les zones urbaines peuvent vraiment faire battre le cœur d'une ville et définir son caractère et sa personnalité. »

–Toronto

LE PROBLÈME

On assiste à l'émergence d'instruments de financement novateurs qui sont utilisés ou étudiés par divers ordres de gouvernement, des organisations communautaires et des partenaires du secteur privé⁶ pour financer l'aménagement d'espaces et de lieux urbains. Ils s'inscrivent dans les paramètres de règles intergouvernementales complexes.

Dans le contexte des besoins exprimés par les citoyens d'avoir des espaces et lieux public urbains, des budgets limités des villes et des réglementations complexes, nos recherches nous ont permis

d'identifier deux obstacles principaux à l'utilisation d'instruments de financement novateurs :

- ➔ Les gouvernements et parties prenantes manquent de connaissances sur les instruments de financement novateurs qui émergent actuellement;
- ➔ Les gouvernements ont besoin de nouvelles politiques pour les guider dans leur collaboration avec les parties prenantes dans le but de concevoir des projets d'aménagement d'espaces publics urbains.

LE BESOIN D'ESPACES ET DE LIEUX URBAINS

On appelle espaces et lieux urbains des endroits publics comme les rues, les parcs, les pistes cyclables, les paysages de rue, les aires de loisir, les espaces verts et les places publiques. Ces éléments sont essentiels pour améliorer la qualité de vie et le bien-être dans les villes canadiennes.⁷ Les espaces publics sont les plaques tournantes autour desquelles des communautés s'organisent. De tradition et encore aujourd'hui, les espaces publics offrent un sens de communauté, d'identité, d'appartenance et d'inclusion, ce qui peut contribuer à améliorer la santé physique et mentale, le bien-être spirituel et culturel et l'expression créatrice.⁸ Il y a ainsi eu au Canada, de 1893 à 1930, une initiative pionnière d'urbanisme appelée « City Beautiful » qui reconnaissait l'importance des espaces publics urbains. Ses membres recommandaient la création planifiée de beauté urbaine par le biais de l'harmonie architecturale, de l'uniformité de la conception et de la variété visuelle. Les projets allaient de la création de

splendides centres municipaux, comme le Wascana Centre à Regina, à la mise en place de réseaux de parcs et de promenades.⁹

Les espaces et lieux publics urbains aident à créer des villes fortes, attrayantes et dynamiques. Ils contribuent à une meilleure qualité de vie et à une plus grande compétitivité en attirant les travailleurs qualifiés et les investissements qui deviennent les moteurs de la croissance économique. Dans une société du savoir où la population mobile a des débouchés mondiaux, la capacité d'une ville à attirer le capital humain et générer des revenus est cruciale.¹⁰ La compétitivité d'une ville est donc indissociable de la qualité de vie qu'elle offre. D'autres avantages économiques vont de pair avec les espaces publics urbains, comme la valeur accrue des propriétés avoisinantes¹¹ et la possibilité d'attirer et de retenir des gens d'affaire et des touristes.¹²



« Les espaces et les places aménagés au sein de la sphère publique favorisent des liens communautaires robustes. »

–Vancouver

« Nous avons besoin de plus d’espaces verts et de lieux que les gens de talents trouvent attrayants pour qu’ils viennent s’installer dans les villes canadiennes. »

–Toronto

FACTEURS PLURIGOUVERNEMENTAUX

Les lois, les réglementations et les politiques complexes en vigueur dans les différents ordres de gouvernement constituent le cadre complexe

dans lequel les parties prenantes ont recours à des instruments de financement novateurs pour aménager des espaces et des lieux urbains.

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL:

Bien que, en vertu de la Constitution, les provinces soient responsables de toutes les questions relatives aux affaires municipales, certaines lois, activités et politiques fédérales ont une incidence sur les municipalités. Le gouvernement fédéral est par exemple propriétaire de grands terrains sur le bord de l’eau dans de grandes villes canadiennes comme Vancouver, Toronto et Montréal.

Le pouvoir d’application des ressources du gouvernement fédéral – entre autres par le biais du Fonds d’amélioration des collectivités, dans le cadre du Nouveau Plan Chantiers Canada d’Infrastructure Canada – sert d’incitatif pour les municipalités, les encourageant à donner la priorité à des projets auxquels le gouvernement fédéral peut contribuer.

La loi fédérale régissant les organismes de

bienfaisance autorise ces organismes qui sont inscrits et les municipalités à remettre des reçus pour déduction du revenu imposable lorsqu’ils reçoivent un don. En rendant ces dons déductibles d’impôts, le gouvernement fédéral encourage les citoyens à faire des dons aux organismes de bienfaisance et aux municipalités. L’obtention de reçus pour déduction d’impôts n’est pas possible à l’heure actuelle si le projet concerné ne relève pas d’une municipalité ou d’un organisme de bienfaisance inscrit. Cette loi est limitative pour les projets d’aménagement d’espace public urbain en quête de dons par le biais, par exemple, de plateformes de sociofinancement en ligne. Pour les projets d’initiative citoyenne, souvent à court terme et à petite échelle, cela prend souvent trop longtemps de s’associer à un organisme de bienfaisance inscrit ou une autre organisation.

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX:

Les provinces spécifient l’étendue des pouvoirs municipaux et définissent leur capacité de générer des recettes.¹³ Nous ne traiterons pas dans le présent rapport de ces questions de gouvernance.

D’un point de vue provincial, le rôle des Commissions des valeurs mobilières et leur pouvoir d’instaurer des crédits d’impôt sont importants. La législation sur les valeurs mobilières prévoit

actuellement des exonérations, sous forme d’obligation réduite de rendre des comptes et de se conformer, pour de nombreux organismes de bienfaisance et corporations privées. Ces exonérations permettent aux petits émetteurs privés de valeurs d’économiser des milliers de dollars en frais administratifs, ce qui augmente leur capacité à utiliser ces instruments.

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES:

Les municipalités adoptent des politiques et des plans pour réguler la création, la remise en état et la réhabilitation d'espaces publics urbains. Elles ont des plans d'urbanisme¹⁴ et des stratégies d'investissement pour dynamiser les quartiers. La plupart ont des règlements municipaux pour réguler les citoyens et mettent à leur disposition une gamme d'espaces et de lieux urbains accessibles, inclusifs et sûrs. On citera l'exemple de l'initiative Great Neighbourhoods Business Investments¹⁵ à Edmonton. Un autre exemple est le plan d'urbanisme stratégique¹⁶ de la Ville de Toronto qui, avec le chapitre 71 de ses règlements municipaux qui règlemente les dons, interdit les

noms de marques et fixe une limite pour les dons individuels. Les parties prenantes trouvent souvent difficile de s'y retrouver dans la complexité des plans et des règlements des villes et y parviennent plus ou moins bien selon les villes. Avoir à passer par plusieurs départements municipaux et communiquer avec eux, quand ils ont chacun leurs politiques, est parfois un obstacle à la participation des parties prenantes. Il faut que les municipalités simplifient leurs politiques et les rendent plus claires pour faciliter le recours à des instruments de financement novateurs et l'aide à des groupes de citoyens pour qu'ils participent plus facilement aux activités de la municipalité.

LE FINANCEMENT DES ESPACES ET DES LIEUX URBAINS

La plupart des municipalités canadiennes financent leurs projets d'aménagement à partir de leur fonds consolidé, avec des recettes générées par les impôts fonciers, empruntés par le biais d'émissions de titres de créances municipaux ou de transferts des gouvernements fédéral et provincial. Ces méthodes de financement constituent les principaux instruments de financement des villes depuis la Confédération.

Néanmoins, ces méthodes traditionnelles manquent de flexibilité et peuvent affecter, avec le temps, la viabilité financière d'une ville.¹⁷ De plus, les gouvernements fédéral et provinciaux se délestent sur les municipalités d'un pourcentage de plus en plus grand des coûts pour les projets d'immobilisation. Les chiffres de Statistique Canada montrent que la part municipale des coûts d'infrastructure est passée de 27 % en 1955 à 48 % en 2003.¹⁸

Des recettes insuffisantes combinées au fait que les gouvernements fédéral et provinciaux se délestent de leurs responsabilités, ont résulté en un déficit d'infrastructure municipale. Le montant exact est contesté mais, en 2007, la Fédération canadienne des municipalités estimait ce déficit à environ 123 milliards de dollars. Sur cette somme, 40,2 milliards de dollars concernent l'infrastructure communautaire, récréative, culturelle et sociale.¹⁹ Depuis 2008, les administrations municipales ont consacré environ 12,4 % de leur budget à l'infrastructure « des loisirs et de la culture en particulier », ²⁰ infrastructure qui est la meilleure approximation possible avec celle des espaces publics urbains. Si nous appliquons ce pourcentage des dépenses au déficit d'infrastructure global, nous arrivons à un montant de 15,25 milliards de dollars de déficit pour l'infrastructure des loisirs et de la culture.

MÉTHODES DE FINANCEMENT NOVATRICES ÉMERGENTES

De nouvelles sources de revenus sont utiles pour financer la demande accrue d'espaces publics urbains et éviter certaines des contraintes associées aux sources traditionnelles de revenus. Nos recherches et nos consultations avec des organismes gouvernementaux et des parties prenantes ont cependant révélé que les mécanismes de financement novateurs qui émergent sont mal connus, de même que les moyens de les utiliser. Nous décrivons ci-dessous quelques-uns de ces instruments novateurs que nous proposons de regrouper comme suit :

- ➔ instruments pour les espaces publics urbains susceptibles de générer des recettes
- ➔ instruments pour les espaces publics urbains qui ne généreront pas de recettes
- ➔ instruments hybrides

PROJETS PRODUISANT DES RECETTES

Il s'agit d'espaces et de lieux urbains pouvant être commercialisés d'une manière ou d'une autre, en permettant par exemple la vente de produits et services, en imposant des frais aux usagers ou aux occupants, ou en acceptant des dons de corporations. Un exemple simple : une piscine publique payante pour les utilisateurs. Le but, en créant ce type d'espaces publics urbains est de faire en sorte qu'ils s'autofinancent et soient à l'abri des fluctuations de l'économie ou des financements publics. Deux mécanismes de financement novateurs sont à envisager dans ces situations : les actions (capital) ou les obligations (dette).

Le secteur privé utilise les actions et les obligations depuis des siècles pour se procurer des capitaux. Plus rare, leur utilisation pour l'aménagement d'espaces et de lieux urbains rend possibles des solutions novatrices pour pallier le financement municipal insuffisant à l'heure actuelle.

ACTIONS

Les actions, ou le capital, donne aux actionnaires une participation dans l'organisation ou l'entité. Ils ont droit à une part de la croissance financière future. C'est principalement le droit de vendre les actions pour plus cher qu'ils ne les ont achetées qui permet un gain financier.

Il faut cependant prendre certaines précautions quand on recourt à cet instrument pour financer des espaces publics. Parce que les actions procurent aux actionnaires un droit de participer aux décisions, l'émission d'actions pour une entité qui aménage un projet communautaire peut être source d'une controverse sur la privatisation de l'espace public. Privatiser un espace public urbain va à l'encontre du concept de « bien commun » et peut être perçu comme une réduction de la diversité d'accès et d'utilisation par le public.

Lorsqu'ils émettent des actions, les gouvernements, les organismes communautaires et les autres parties prenantes doivent tenir compte des structures organisationnelles utilisées pour ce faire. Les corporations et les fonds d'investissement sont deux structures que l'on peut créer dans le but précis d'investir dans l'aménagement d'espaces et de lieux publics urbains. Si l'espace en question comporte un niveau acceptable de développement commercial, les recettes de ce développement pourraient être rentables pour les actionnaires. Cette structure, semblable à certains types de partenariats public-privé, minimiserait les controverses sur les espaces publics qui deviennent propriété privée en plus de permettre à des particuliers d'investir dans l'aménagement d'espaces et de lieux publics avec l'idée d'en tirer un avantage financier.

OBLIGATIONS

Il s'agit essentiellement d'un prêt fait par le créancier obligataire à l'émetteur de l'obligation. Le créancier obligataire n'a pas droit à une participation dans la croissance future du projet en question. Au lieu de cela, il reçoit de l'argent provenant des intérêts gagnés sur l'obligation. L'intérêt sur les obligations est généralement fixe pour la durée de ces obligations qui sont elles-mêmes à échéance fixe.

OBLIGATIONS COMMUNAUTAIRES

Les obligations communautaires sont un mécanisme de financement émergent qui a un grand potentiel. Ces obligations sont émises conformément aux mêmes réglementations que pour les obligations traditionnelles et constituent des prêts productifs d'intérêts qui permettent à un organisme sans but lucratif ou de bienfaisance de tirer parti des investissements de ses appuis pour poursuivre sa mission. Les obligations communautaires aident l'organisation à obtenir les capitaux nécessaires et à offrir aux créanciers obligataires des retombées financières et intangibles (la satisfaction d'investir dans des initiatives sans but lucratif, par exemple). Le Centre for Social Innovation (CSI) à Toronto en est un exemple. Celui-ci a levé plusieurs millions de dollars en émettant des obligations communautaires et a utilisé ces fonds pour acheter plusieurs bâtiments pour héberger et soutenir des entreprises sociales.²¹

OBLIGATIONS MUNICIPALES

Les obligations municipales sont un autre exemple d'instrument de financement par emprunt utilisé pour des projets publics. Si les municipalités peuvent depuis longtemps émettre des obligations, de petites innovations apportées à cet instrument ont permis à des municipalités de lever des sommes considérables. On citera l'exemple de la municipalité de Denver, au Colorado, qui a récemment émis des obligations municipales de petite valeur nominale (aussi appelées mini obligations).

Les obligations de petite valeur nominale peuvent permettre d'accéder à plus de capitaux et de susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de citoyens pour l'aménagement d'espaces publics. Neighbor.ly (<https://neighbor.ly>) est une plateforme en ligne qui permettra aux villes d'émettre des obligations comme l'a fait Denver.²³

Alors que la plupart des obligations municipales ont une valeur nominale de 5 000 \$, les mini obligations de Denver, d'une valeur nominale de 500 \$, sont abordables. Seuls les résidents du Colorado peuvent en acheter. Elles sont utilisées pour financer les dernières phases des projets de Better Denver, en particulier les améliorations apportées aux aménagements culturels de la ville. Depuis que les électeurs ont approuvé l'émission des obligations en 2007, la ville a investi plus de 538 millions de dollars pour restaurer, remettre en état et remplacer son infrastructure.²²

« Comme elles sont l'ordre de gouvernement le plus proche des gens, ce sont les municipalités qui reçoivent le plus de plaintes et de pressions au sujet de l'infrastructure. »

–Vancouver

« Les infrastructures et l'aménagement des alentours peuvent favoriser le développement communautaire et la compétitivité des villes. »

–Montréal

« Souvent, beaucoup des espaces de tous les jours qui pourraient considérablement améliorer la qualité de vie et contribuer à renforcer les communautés – les petits espaces publics et les aménagements paysagers de rue, par exemple – sont sous-financés. »

–Vancouver

PROJETS NE PRODUISANT PAS DE RECETTES

Il est difficile de garantir des prêts pour des projets qui ne sont pas porteurs de recettes futures, ou d'obtenir des investissements par les moyens décrits plus haut. Les méthodes novatrices suggérées pour les financer sont donc le sociofinancement, une plateforme en ligne de

dons, et les dons automatiques non obligatoires. Si le sociofinancement peut dans certains cas rapporter de l'argent aux participants, nous partons du principe qu'il fonctionne par dons dans le contexte du financement de lieux et espaces urbains.

SOCIOFINANCEMENT

Récemment rendu populaire par les plateformes Internet, le sociofinancement est néanmoins utilisé depuis des siècles pour financer des espaces urbains publics. Ainsi, en 1885, la campagne de sociofinancement organisée par un journal pour financer le socle de la Statue de la liberté a permis de lever 100 000 \$ (l'équivalent de 2,3 millions de dollars actuels) en cinq mois grâce à 160 000 donateurs.²⁴ Avec ce système, des citoyens peuvent contribuer des sommes d'argent à la réalisation d'un projet particulier, le plus récemment par le biais d'une plateforme Internet. Plusieurs modèles existent actuellement. L'argent donné peut par exemple l'être par pure bienfaisance, il peut rapporter une somme symbolique, il peut servir à préacheter un produit précis, ou il peut s'agir de reconnaissance et de positionnement à grande échelle.

Les médias ont beaucoup parlé de la version contemporaine du sociofinancement par le biais de plateformes Internet, récemment, ce mode de financement étant très prisé des citoyens et des groupes communautaires. Quelques exemples citoyens sont *Citizeninvestor*, une plateforme de sociofinancement et de participation publique pour les projets des gouvernements locaux aux É.-U.;²⁵ *IOBY*, une plateforme Internet pour permettre à des voisins de doter en ressources des projets d'initiative citoyenne aux É.-U.;²⁶ et *Spacehive*, créé au R.-U., la première plateforme Internet de sociofinancement pour des projets communautaires.²⁷

DONS AUTOMATIQUES NON OBLIGATOIRES

Cet autre instrument suggéré pour collecter des dons pour des projets d'espaces publics se rattache à un achat de services municipaux. Lorsqu'une personne renouvelle son permis de conduire, par exemple, il peut y avoir une case à cocher sur le formulaire pour décliner de contribuer 5 \$ à des projets d'espaces publics urbains. On pourrait de la même façon donner aux gens qui payent leur stationnement à un parcomètre l'option de refuser de faire une contribution. Cela amènerait les citoyens à réfléchir à ce qui est proposé et à prendre l'initiative de refuser de contribuer.

INSTRUMENTS HYBRIDES

Ces instruments peuvent avoir certaines des caractéristiques des actions (capital), des obligations (dette) et des dons de bienfaisance. Comme les variantes possibles sont nombreuses, dépendant de la créativité et de l'ingéniosité de leur créateur, ces instruments sont fondamentalement novateurs. C'est ce qui en fait des approches particulièrement intéressantes pour financer l'aménagement d'espaces et de lieux urbains. Si, par exemple, une organisation émet une obligation communautaire et n'est pas capable de payer les créanciers obligatoires le montant fixé pour les intérêts, la différence entre les intérêts versés et ceux promis pourrait être convertie en don de bienfaisance pour lequel le créancier recevrait un crédit d'impôt. Ce type de structure unique en son genre pourrait servir à accroître le recours à des instruments de financement novateurs par des organisations qui s'inquiéteraient sans cela de ne pas pouvoir rembourser leurs créanciers obligatoires.

PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

L'aménagement réussi d'espaces et lieux publics urbains passe par la participation des parties prenantes. Il faut pour cela réunir autour d'un projet commun citoyens, fonctionnaires, commerces, organismes sans but lucratif, organisations communautaires et autres parties prenantes. Les consultations aident à s'assurer que les espaces publics urbains sont pertinents pour la collectivité locale et qu'ils ont son appui. Elles peuvent aider à préciser les objectifs communs, à repérer les obstacles au projet, à fixer les priorités et à identifier les artisans du changement (en modifiant les politiques municipales ou en persuadant les acteurs influents de soutenir le projet).

L'engagement des parties prenantes peut être particulièrement utile pour surmonter les résistances aux méthodes de financement novatrices ou les doutes à leur sujet.

Comme il n'existe pas deux collectivités et deux projets identiques, il n'y pas d'approche universelle de l'engagement des parties prenantes. Les stratégies de consultation devraient refléter les pratiques acceptées localement, les opportunités disponibles à ce moment précis, les sensibilités culturelles et les ressources accessibles. Les municipalités doivent envisager diverses stratégies comme les sondages, les médias sociaux, les dialogues publics, les séances d'information et les assemblées publiques locales.

Des organisations de promotion des espaces publics voient le jour dans de nombreuses villes canadiennes. Ils peuvent être très utiles en termes de recherche, de sensibilisation et de nouvelles perspectives sur les espaces et lieux urbains dont la communauté a besoin. Des organisations communautaires comme le Vancouver Public Space Network et la Toronto Public Space Initiative jouent un rôle crucial pour la défense des droits, l'éducation et l'engagement au sujet des espaces publics dans ces villes. Ils sont aussi précieux

La Society for Children and Youth of BC a fait participer des enfants et des jeunes à la création de son projet sur les collectivités amies des enfants et des jeunes (Child and Youth Friendly Communities). Ils ont ainsi mis de l'avant le besoin pour les enfants d'avoir des collectivités saines et sûres où ils peuvent prospérer, tout en donnant à ces enfants et à ces jeunes des habitudes d'engagement communautaire.²⁸

pour organiser des consultations communautaires.

Des plateformes en ligne sont créées pour faciliter la participation des parties prenantes et renforcer l'esprit de collaboration communautaire. RaiseAnAim.org, par exemple, a été conçu pour aider les villes à transformer les idées en projets par le biais de la participation des citoyens et du sociofinancement. JeVoisMtl.com est une autre initiative visant à encourager la participation et la contribution des Montréalais à l'identification des enjeux et des priorités pour accroître la prospérité de la ville. Ce sont deux exemples d'approche pour renforcer l'esprit communautaire en donnant l'occasion et la possibilité d'apporter des ressources pour concrétiser des idées.

Certaines villes, comme Ottawa et Hamilton, utilisent un nouveau mécanisme de planification budgétaire appelé « budgétisation participative ». Cette approche permet aux citoyens de participer plus directement à la planification budgétaire avec le département des finances de leur ville au moyen de réunions, de comités, de consultations et de votes sur certains projets. Ils peuvent ainsi établir des priorités parmi certaines dépenses municipales.

Ces stratégies encouragent la participation des citoyens, leur information et leur acceptation des dépenses planifiées. La réussite de ces mécanismes vient de leur recours à des approches diverses et multiples pour faire participer les parties prenantes.

« Il faudrait également faire participer davantage la population à la démocratie municipale par une plus grande transparence et accessibilité via les possibilités des TIC. »

—Montréal



RECOMMANDATIONS

Les municipalités sont souvent confrontées à des moyens financiers limités et à des défis associés à leurs politiques et réglementations complexes. Le besoin d'espaces et de lieux publics urbains n'en est pas moins réel. Pour y répondre, on utilise de plus en plus souvent des instruments novateurs pour financer des projets d'espaces publics urbains.

Il existe deux obstacles à l'utilisation de ces nouveaux instruments : le manque de connaissances à leur sujet et le besoin de nouvelles politiques permettant aux gouvernements et aux citoyens d'utiliser les nouveaux mécanismes. Dans ce contexte, nous formulons les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATIONS AU NIVEAU LOCAL

1 Identifier un « champion » interne pour les questions concernant les instruments de financement novateurs

Il arrive que les mécanismes de financement novateurs soient mal connus des administrations municipales qui ont des doutes à leur sujet et ne sont pas à l'aise pour les utiliser. Cette résistance et cette hésitation prudente face à de nouvelles pratiques sont naturelles. Elles sont dues en partie au manque d'information à leur sujet. L'une des

choses que peuvent faire les administrations pour remédier au problème est d'identifier un « champion » interne qui connaît ces instruments de financement. Cette personne pourra chercher de l'information et la relayer, identifier les meilleures pratiques et promouvoir les modifications et les adaptations nécessaires des politiques municipales.

2 Prévoir un cadre pour guider les administrations municipales dans l'utilisation des instruments de financement novateurs disponibles pour l'aménagement d'espaces publics urbains

Il suffira dans certains cas de sélectionner les éléments pertinents dans les politiques et les réglementations en vigueur pour créer une « politique-cadre » adaptée permettant de recourir à des instruments de financement novateurs pour les projets d'espaces publics urbains. Cela améliorerait les approches des administrations municipales en plus d'aider les groupes de citoyens qui dirigent les projets à mieux comprendre les lignes directrices municipales pertinentes pour leurs projets.

projets de verdissement des ruelles. Trois éléments ont contribué à la réussite de ces projets. Premièrement, les arrondissements ont une politique claire pour identifier les parties prenantes et déterminer comment obtenir l'adhésion de la communauté. Deuxièmement, les arrondissements fournissent des matériaux (dans ce cas, de la terre, des plantes, des outils, etc.) et de petites sommes d'argent pour lancer le verdissement des ruelles; la plupart du temps, les riverains prennent le relais. Troisièmement, les arrondissements ont des employés qui facilitent les relations entre l'administration et les parties prenantes.

À Montréal, certains arrondissements ont lancé des

2.1 Élaborer un plan de communications pour garantir la transparence, la responsabilisation et l'ouverture des voies de communication

Les perceptions publiques de la façon dont l'argent des contribuables est dépensé sont une considération importante pour les élus. Les municipalités doivent élaborer un plan de communications clair pour faire savoir quelle entité est à la tête d'un projet d'aménagement d'espace public urbain et d'où viennent les fonds. Même si ces espaces jouent un rôle clé dans la compétitivité et la qualité de vie d'une ville, leur financement peut être en compétition avec celui de projets d'infrastructure traditionnels.

Si un conseil municipal craint d'être vu comme dépensant l'argent des contribuables pour des projets « non essentiels », comme une installation artistique publique, il risque d'être encore moins enclin à utiliser un instrument de financement novateur, le projet étant déjà un sujet de controverse potentiel pour les contribuables. Les dirigeants municipaux doivent donc communiquer de manière claire et transparente avec les contribuables et les autres parties prenantes.

2.2 Formuler des politiques en matière d'utilisation des images de marque commerciales et du logo de la ville

Il faut que les municipalités prennent les devants et aient avec les parties prenantes un dialogue sur les valeurs, fixant les règles sur l'utilisation des images de marque commerciales et/ou la promotion de compagnies dans le domaine public. Les villes doivent se pencher sur leur politique en matière de publicité, ou en créer une, à la lumière des valeurs qu'elles disent vouloir promouvoir.

La question de l'utilisation d'une image de marque peut par exemple se poser si une entreprise propose de faire un don d'argent en échange de l'affichage de son logo ou de ses couleurs dans l'espace public. Les organisateurs du projet doivent alors réfléchir aux valeurs qu'ils souhaitent promouvoir et la ville devra déterminer si ce qui est proposé est conforme aux règlements sur la publicité. De la même

façon, la mention des noms des donateurs dans l'espace public dans le cadre d'un projet (avec une plaque, par exemple) pourrait enfreindre les politiques de la ville en matière de publicité. Les villes doivent étudier leurs politiques pour déterminer comment et dans quelles circonstances la mention des donateurs peut être permise.

Les villes pourraient inclure dans leur plan de communications un paragraphe sur l'utilisation de logos. Si les organisateurs d'un projet d'initiative citoyenne souhaitent avoir le soutien politique de la municipalité, il se peut qu'ils demandent à la ville d'utiliser son logo dans leurs publications, sur leur site Web ou sur les plateformes de sociofinancement. Les municipalités doivent préciser leur position sur l'utilisation de leur logo pour des projets qui ne sont pas les leurs.

2.3 Régler les questions de permis

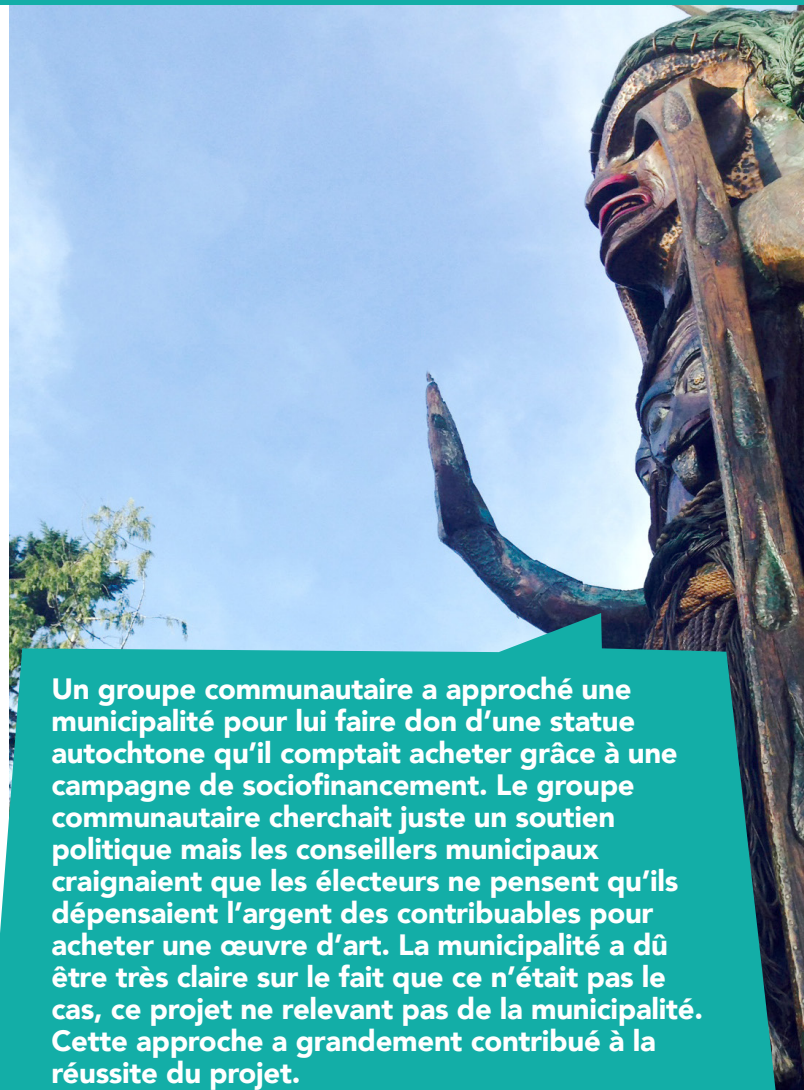
Les villes pourraient avoir à communiquer aux organisations partenaires leurs lignes directrices sur les permis. Ainsi, un café local s'était porté candidat pour un programme pilote de placotioir lancé par une municipalité. Le café a payé la conception, les matériaux et la construction du placotioir qui a été construit dans la rue devant le café. La ville en est cependant restée propriétaire car cela restait un espace public – il n'est pas nécessaire d'acheter une consommation pour s'y installer. Vu les politiques municipales en matière de permis, le café savait à l'avance qu'il ne pourrait pas offrir un service aux tables dans le placotioir puisque c'était un espace public. Il a néanmoins accepté de se charger de son entretien.

Comme le montre cet exemple, les municipalités

2.4 Identifier et régler les éventuelles questions d'inégalité

Les instruments de financement novateurs pourraient par inadvertance avantager des quartiers riches. Les résidents des communautés à revenu plus faible ayant généralement un revenu disponible inférieur à celui des résidents des communautés plus riches, ils sont souvent moins à même d'investir dans des organisations ou des projets locaux ou d'y contribuer par le biais des instruments novateurs que nous suggérons. Par souci d'équité pour tous leurs résidents, les municipalités doivent trouver des solutions créatives pour faire en sorte que ces instruments de financement novateurs issus du marché – actions, obligations et sociofinancement – ne créent pas d'inégalités et n'élargissent pas les fossés socio-économiques.

Les villes peuvent adopter ou promouvoir auprès des autres donateurs des solutions comme des



Un groupe communautaire a approché une municipalité pour lui faire don d'une statue autochtone qu'il comptait acheter grâce à une campagne de sociofinancement. Le groupe communautaire cherchait juste un soutien politique mais les conseillers municipaux craignaient que les électeurs ne pensent qu'ils dépensaient l'argent des contribuables pour acheter une œuvre d'art. La municipalité a dû être très claire sur le fait que ce n'était pas le cas, ce projet ne relevant pas de la municipalité. Cette approche a grandement contribué à la réussite du projet.

doivent communiquer à l'avance aux organisations partenaires leurs lignes directrices sur les permis pour permettre de s'entendre sur des solutions avant que le projet ne démarre.

contributions en contrepartie ou un financement différentiel. L'idée est de compléter le financement disponible pour les projets des communautés à faible revenu par le biais de contributions en contrepartie, possiblement dans une proportion plus grande (un pour un, deux pour un, trois pour un, etc.) que dans les quartiers plus riches. Ainsi, les projets des communautés à faible revenu reçoivent un plus grand soutien financier pour pallier leurs difficultés à lever des fonds au sein de la communauté. Les profils socio-économiques des quartiers (selon le revenu des ménages) pourraient être utilisés pour identifier une collectivité à faible revenu. On citera l'exemple de la Ville de Tyler au Texas qui a convenu de contribuer autant que l'argent réuni dans une campagne de sociofinancement sur Neighbor.ly pour le parc pour enfants de Tyler, une initiative pour agrandir un parc de quartier.²⁹

3 Faire participer des intervenants divers grâce à des politiques conviviales et des approches axées sur le citoyen

En consultant divers groupes d'intervenants, on renforce la pertinence et l'utilité des espaces et lieux publics urbains. Les municipalités devraient adopter des pratiques et des politiques conviviales pour encourager une approche centrée sur le citoyen permettant à la ville et

aux collectivités de travailler ensemble sur des solutions novatrices aux problèmes urbains. Les instruments de financement novateurs pouvant rencontrer une certaine résistance, il est essentiel d'inclure les parties prenantes pour faciliter le changement et limiter les problèmes potentiels.

Une municipalité prépareit l'aménagement d'un espace public urbain comprenant des tables de pique-nique dans un quartier animé du centre-ville. Une association d'amélioration des affaires a approché la ville, proposant de faire don de parasols portant son logo pour les tables de pique-nique. La ville a décidé qu'elle ne voulait pas de publicité dans l'espace public et a décliné l'offre.

Un groupe communautaire de Vancouver a mené une campagne de sociofinancement pour lever des fonds pour un « placotoir » à Vancouver. Le groupe communautaire payerait pour la conception, les matériaux et la construction mais le placotoir appartiendrait à la ville. La Ville de Vancouver était favorable aux efforts du groupe pour lever des fonds par le biais du sociofinancement mais des problèmes sont apparus au sujet de l'utilisation de logos, de la logistique et de l'échéancier. Ces questions auraient été plus faciles à résoudre s'il y avait eu un plan de communications dans lequel les attentes étaient clairement énoncées.

RECOMMANDATIONS AU NIVEAU PROVINCIAL

4 Les gouvernements provinciaux et leurs Commissions des valeurs mobilières devraient publiciser les exemptions dont bénéficient les organismes de bienfaisance ou à vocation sociale en matière d'obligation de rendre compte et de conformité

Les Commissions des valeurs mobilières devraient envisager d'élargir et de promouvoir leurs politiques actuelles pour permettre des exemptions sous forme d'obligations de rendre compte et de conformité réduites pour les organisations de bienfaisance, à vocation sociale ou qui entreprennent des projets

d'espace ou de lieu public urbain en collaboration avec une administration municipale. Par ailleurs, il faudrait faire connaître et comprendre ces exemptions en les présentant comme un service public pour encourager l'entrepreneuriat social par le biais de l'émission de valeurs.

5 Les gouvernements provinciaux devraient étudier la possibilité d'une exonération d'impôt pour les obligations municipales

Les obligations peuvent être utilisées par les municipalités pour financer des projets, en particulier des projets d'aménagement d'espaces publics urbains. Les gouvernements provinciaux devraient offrir des exonérations d'impôt pour promouvoir

le recours aux obligations municipales par les municipalités et encourager les citoyens à les acheter. On trouve un exemple de cette pratique en Ontario, avec les Obligations de financement de projet.³⁰



RECOMMANDATIONS AU NIVEAU NATIONAL

6 Le gouvernement fédéral devrait adapter ses lois régissant les organismes de bienfaisance pour permettre le sociofinancement de projets d'aménagement d'espaces publics urbains approuvés par la municipalité

Avec les plateformes internet de sociofinancement, il n'a jamais été aussi facile de faire financer des projets d'espaces publics urbains de petite taille ou temporaires par un groupe informel de gens. En vertu des lois actuelles sur les organismes de bienfaisance, un reçu officiel ne peut être remis pour les dons à beaucoup de ces projets car ils sont organisés par des citoyens et non par des organismes de bienfaisance inscrits ou des municipalités.

Le gouvernement du Canada devrait tenir compte de

l'évolution des pratiques en matière de bienfaisance et adapter ses lois et ses règlements pour que des reçus officiels puissent être remis aux donateurs pour leur contribution à un projet d'espace public urbain sociofinancé et approuvé par une municipalité, même si le projet ne relève pas d'un organisme inscrit ou d'une municipalité. Cela encouragera la participation communautaire et le financement de projets au moyen de ces plateformes de sociofinancement, ce qui aura pour effet de faciliter l'aménagement d'espaces et lieux publics urbains.

7 La Fédération canadienne des municipalités devrait surveiller les meilleures pratiques pour le recours à des méthodes de financement novatrices et les partager

Il ressort de nos recherches et de nos consultations que beaucoup de municipalités et de parties prenantes connaissent mal les instruments de financement novateurs et leur rôle potentiel pour l'aménagement d'espaces publics urbains. Davantage de ressources et d'efforts sont nécessaires pour sensibiliser les employés municipaux, les élus et les décideurs. Un forum

national aiderait à relever les défis de politiques particuliers associés aux financements novateurs. La Fédération canadienne des municipalités semble bien placée pour tenter de renforcer la capacité au sein des administrations municipales et faciliter l'utilisation de ces mécanismes novateurs en faisant connaître les meilleures pratiques et en réalisant des études de cas sur leur utilisation.

CONCLUSION

Les mécanismes de financement novateurs comme les actions, les obligations communautaires, les obligations municipales, les instruments hybrides et le sociofinancement ouvrent toutes sortes de possibilités pour l'aménagement d'espaces et de lieux publics urbains. Ils encouragent les Canadiens à contribuer des idées et des fonds pour façonner leur communauté. Ils soulèvent cependant des questions de politiques que les gouvernements devront résoudre.

Le défi est de tirer parti de l'élan créé quand de nouveaux liens se tissent entre les citoyens

et l'administration municipale. Les Canadiens ont clairement exprimé leur besoin et leur désir d'espaces et de lieux urbains qui contribuent au dynamisme et à la compétitivité des villes. Les gouvernements doivent se doter de politiques claires et conviviales pour mettre à profit les instruments de financement novateurs que l'on peut utiliser pour aménager ces espaces. Des projets communautaires d'aménagement d'espaces publics urbains et des façons novatrices de les financer continueront d'émerger. Les villes seront-elles de la partie ou bien resteront-elles en arrière?

NOTES

¹ Voir la section sur le financement des espaces et lieux urbains pour la répartition.

² Mulvany, C. Pelham. *Toronto Past and Present: A Handbook of the City*. Toronto: W.E. Caiger, 1884.

³ Hume, Gord. *Places and Spaces*. 2014. <http://gordhume.com/books/places-and-spaces/>.

⁴ Infrastructure Canada. *Bâtir pour la prospérité : les infrastructures publiques au Canada*. <http://bit.ly/1CJB8yo>.

⁵ Fédération canadienne des municipalités. *Attention : danger – L’effondrement imminent de l’infrastructure municipale du Canada*. Ottawa, ON: 2007. <http://bit.ly/1C02rWT>.

⁶ Van Hasselt, Kai, et Peter Robinett. *Innovative Urban Finance Instruments Analyzed through the Role of Externalities, Incentives and Collective Action*. <http://bit.ly/1A3Wd3F>.

⁷ Focus Consulting, Inc. *Infrastructure Canada study. An Analysis of Social Infrastructure and City Competitiveness – Synthesis and Key Findings*. Ottawa: Université Carleton, 2009. <http://bit.ly/1y1TBFb>.

⁸ The Design Council. *The Value of Public Space: How high quality parks and public spaces create economic, social and environmental value*. 2014. <http://bit.ly/1ptBfqh>.

⁹ The Canadian Encyclopedia Online. <http://bit.ly/1BRjLuw>.

¹⁰ Fédération des municipalités canadiennes. *Nos villes, notre futur. La question du déséquilibre fiscal dans les villes canadiennes, aujourd’hui, Caucus des maires des grandes villes*. Juin, 2006. <http://bit.ly/1yDxacQ>.

¹¹ Ernst and Young. *How Smart Parks Investment Pays Its Way*. <http://bit.ly/1AEDEs3>. Un exemple est l’augmentation des biens à usage commercial autour de Bryant Park à New York. Ce secteur a été rénové en 1992 et, en 2002, les loyers demandés pour les espaces de bureaux avaient augmenté de 115 à 225 %. Par comparaison, les loyers demandés dans les sous-marchés voisins n’avaient augmenté que de 41 à 73 % pendant la même période.

¹² Ville de Toronto. *Parks Plan 2013-2017*. <http://bit.ly/1BYf7vn>.

¹³ Fédération canadienne des municipalités. *Assessment of the Municipal Acts of the Provinces and Territories*. Vancouver, 2004.

¹⁴ Voir par exemple : Ville d’Edmonton. *The Way We Grow: Municipal Development Plan*, <http://bit.ly/1wFwxt3>.

¹⁵ Ville d’Edmonton. *Great Neighbourhoods Business Investments*, <http://bit.ly/1w6VpbK>.

¹⁶ City of Toronto. *Strategic Plan 2013-2018*. <http://bit.ly/1w6Vxlx>.

¹⁷ Slack, Enid. *Why Canadian Cities Need More Fiscal Autonomy*. Université de Toronto: 2014.

¹⁸ Columbia Institute. *Who’s Picking up the Tab? Federal and Provincial Downloading Onto Local Governments*. Vancouver, 2014.

¹⁹ Fédération canadienne des municipalités. *Attention : danger – L’effondrement imminent de l’infrastructure municipale du Canada*. Ottawa, ON: 2007. <http://bit.ly/1C02rWT>.

²⁰ Statistique Canada. *Comptes économiques nationaux*. Tableau 385-0024 de CANSIM.

²¹ Pour de plus amples renseignements sur les obligations communautaires du Centre for Social Innovation, voir: <http://socialinnovation.ca/communitybond/faq>

²² Pour plus d’information sur les mini-obligations de Denver, voir: <http://bit.ly/1vIMy0d>

²³ Il est important de noter que, Denver étant une municipalité américaine, l’émission à petite échelle d’obligations municipales est sujette à des exigences et des obstacles juridiques différents de ceux rencontrés dans une situation similaire par une municipalité canadienne.

²⁴ Pour d’autres exemples historiques ou récents de sociofinancement, voir la thèse de maîtrise de Rodrigo Davies, Massachusetts Institute of Technology, *Civic Crowdfunding: Participatory Communities, Entrepreneurs and the Political Economies of Place*. <http://bit.ly/1FCAKqO>.

²⁵ <http://www.citizeninvestor.com/about>

²⁶ <http://www.ioby.org/about>

²⁷ <https://spacehive.com/Home/AboutUs>

²⁸ <http://www.scyofbc.org/#!/cyfc/cvy8>

²⁹ Davies, Rodrigo. *Civic Crowdfunding: Participatory Communities, Entrepreneurs and the Political Economies of Place*, Thèse de maîtrise, Massachusetts Institute of Technology, 2014. <http://bit.ly/1FCAKqO>.

³⁰ Pour plus de renseignements sur les obligations de financement de projet de l’Ontario, voir: <http://bit.ly/14Flmd2>.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL



JENNIFER ZWICKER
jennifer_zwicker@actioncanada.ca

Jennifer a un doctorat en neurophysiologie de l'Université de l'Alberta et une maîtrise en politiques publiques de l'Université de Calgary. Elle est attachée de recherche en politiques publiques de la santé à l'École de politiques publiques de l'Université de Calgary.



LOUIS-FRANCOIS BRODEUR
louis-francois_brodeur@actioncanada.ca

Louis-Francois a une maîtrise en philosophie politique de l'Université de Montréal et est candidat au doctorat (administration) à HEC Montréal.



MATT KINGTON
matthew_kington@actioncanada.ca

Matt est consultant principal au sein du groupe consultatif sur le financement corporatif du cabinet KPMG à Vancouver. Comptable agréé, il a également un baccalauréat ès arts en sciences politiques.



RANN SHARMA
rann_sharma@actioncanada.ca

Rann travaille pour Enfants Entraide, un organisme international de bienfaisance, et pour ses organisations partenaires, 'Me to We' et 'We Day.' Elle a un baccalauréat ès arts en anthropologie et gestion des affaires de l'Université Trent et une maîtrise en mise en valeur des ressources humaines de l'Université de Lancaster au Royaume-Uni.



SARAH ROBINSON
sarah_robinson@actioncanada.ca

Sarah est fière d'appartenir à la Première nation de Fort Nelson en Colombie-Britannique et a un baccalauréat ès arts de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle est directrice des opérations pour la Nation Toquaht sur l'Île de Vancouver.



JIM MITCHELL
(Conseiller du groupe de travail)

Jim, ancien fonctionnaire, est consultant et vit à Ottawa.


FINANCER LES COMMUNAUTÉS DE DEMAIN

Mécanismes de Financement Novateurs pour les Espaces et Lieux Urbains

Un Rapport d'un Groupe de Travail d'Action Canada

Février 2015

www.facebook.com/financingfuturecommunities

 @financingfc

financingfc.tumblr.com